SOLIDARITÉ – DURABILITÉ – RESPONSABILITÉ

Le Mouvement Libéral officialise la candidature de Valérie Dittli et présente ses priorités pour le canton de Vaud

Fiscalité, finances publiques, autonomie communale, environnement et ressources : le mouvement présente une ligne libérale fondée sur la responsabilité, la subsidiarité et la proximité.

À l'occasion d'une conférence de presse tenue le 24 septembre 2026 à la Brasserie du Jorat, le Mouvement Libéral a officialisé la candidature de Valérie Dittli à sa réélection au Conseil d'État. Il a également présenté ses priorités pour le canton de Vaud : une fiscalité moins lourde, des finances publiques mieux maîtrisées, un État solide dans ses missions essentielles, des communes plus libres et une gestion pragmatique des ressources. Le mouvement a confirmé son soutien à l'initiative populaire des 12 %, soumise au vote le 27 septembre.

« Notre objectif est de contribuer au maintien d'une majorité de centre droit au Conseil d'État, afin que cette orientation politique reste représentée dans l'équilibre gouvernemental vaudois. » Jaqueline Bottlang-Pittet, vice-présidente

Valérie Dittli candidate à sa réélection au Conseil d'État

Conseillère d'État depuis 2022, Valérie Dittli briguera un second mandat sous les couleurs du Mouvement Libéral lors des élections cantonales de 2027. Sa candidature portera une ligne fondée sur un État efficace et efficient, une simplification des démarches administrative, la classe moyenne, des communes respectées et une action publique privilégiant la proximité plutôt que la centralisation.

« Ma candidature pour un deuxième mandat s'inscrit dans une priorité claire : placer la responsabilité au cœur de l'action publique et veiller à ce que la classe moyenne reste pleinement prise en compte dans les décisions cantonales. » Valérie Dittli, Conseillère d'État.

Maîtriser les dépenses et réformer durablement la fiscalité

Le projet de budget vaudois pour 2027 prévoit un déficit de 356 millions de francs malgré 440 millions de revenus extraordinaires. Sans ces recettes non récurrentes, le déséquilibre avoisinerait 800 millions. Pour le Mouvement Libéral, cette situation exige des réformes structurelles et non une succession de mesures ponctuelles.

Le mouvement propose un frein aux dépenses inspiré du mécanisme fédéral, avec des dérogations possibles en cas de circonstances exceptionnelles. Il présente dans un premier temps un paquet de mesures supplémentaires représentant 21 à 30 millions de francs d'économies récurrentes par année à l'horizon 2030. Ces économies reposeraient sur une meilleure maîtrise des effectifs par les départs naturels, l'amélioration de l'efficience administrative notamment de l'UNIL et la rationalisation des achats publics. L'examen des subsides à l'assurance-maladie et des doublons entre le canton et les communes devra compléter ce travail, sans affaiblir les missions essentielles ni transférer simplement les charges.

Parallèlement, le Mouvement Libéral prépare une initiative intitulée « Pour une fiscalité vaudoise plus simple, plus juste et plus attractive ». Elle visera une refonte des barèmes de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, prioritairement en faveur de la classe moyenne, et préparera le canton à l'introduction de l'imposition individuelle, qui doit entrer en vigueur au plus tard en 2032. L'ambition est de rapprocher progressivement le canton de la moyenne suisse et de le faire entrer, sur dix ans, parmi les douze cantons les plus attractifs fiscalement.

« Un canton ne se redresse pas en demandant toujours davantage aux contribuables, mais en exigeant d'abord de l'État la rigueur qu'il impose à chacun. » Françoise Crausaz, ancienne municipale à Chavannes sur Moudon.

Renforcer l'État dans ses missions essentielles

Le Mouvement Libéral ne défend pas un État absent, mais un État qui agit avec discernement et selon le principe de subsidiarité. Parmi les missions essentielles, il retient trois priorités immédiates : la sécurité, condition de la liberté et de la vie collective ; la formation, qui doit rester exigeante, valoriser le mérite et placer l'apprentissage et la formation professionnelle à égalité de dignité avec les études longues ; enfin la santé, avec un accès aux soins sur l'ensemble du territoire, un CHUV solide, la reconnaissance des proches aidants et une maîtrise durable des coûts.

Garantir une véritable autonomie aux communes

L'autonomie communale constitue l'application la plus concrète de la subsidiarité. Le Mouvement Libéral demande que les nouvelles exigences cantonales soient proportionnées à la taille, aux missions et aux moyens des communes. Il propose un droit d'option aussi large que possible dans l'accomplissement des tâches locales, une frontière plus nette entre contrôle de légalité et tutelle administrative, une protection des petites communes face à l'accumulation des contraintes, ainsi qu'un rapport d'impact pour toute nouvelle obligation touchant les communes de moins de mille habitants. Les fusions doivent rester un choix des citoyens et non la conséquence indirecte d'une pression administrative devenue insoutenable.

« Une commune n'est pas une simple circonscription administrative du Canton. Elle est une collectivité publique dotée de ses propres autorités, de ses responsabilités et d'une autonomie constitutionnellement garantie. » Yannick Escher, Syndic de Henniez.

Préserver ensemble l'agriculture, l'eau, l'énergie et les finances

La durabilité défendue par le Mouvement Libéral repose sur quatre capitaux indissociables : financier, environnemental, social et humain. Cette approche doit guider les décisions concernant l'agriculture, l'eau, l'énergie et les investissements publics. Le mouvement veut préserver les terres productives, alléger les contraintes excessives pesant sur les exploitations, sécuriser l'approvisionnement en eau et soutenir des solutions énergétiques locales adaptées aux réalités régionales.

Les aides publiques doivent être ciblées, évaluées et réservées aux projets dont l'utilité peut être démontrée. Les partenariats public-privé peuvent réunir des compétences et partager les investissements, notamment pour l'irrigation, les réseaux ou la production énergétique, mais ils doivent rester transparents et laisser à la collectivité la maîtrise des objectifs d'intérêt général. La protection de l'environnement doit se construire avec les agriculteurs et les communes, non contre eux.

Soutenir l'initiative des 12 % et en assumer les conséquences

Le Mouvement Libéral appelle à voter oui à l'initiative « Baisse d'impôts pour tous : redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne ». Celle-ci prévoit une diminution de 12 % de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Le mouvement reconnaît pleinement l'impact budgétaire supplémentaire estimé par le Conseil d'État à 272 millions de francs par année, par rapport aux allégements de l'impôt sur le revenu déjà programmés. Il considère que cette baisse doit conduire le canton à hiérarchiser ses dépenses, protéger ses missions essentielles et éviter tout transfert de charges non financées vers les communes.

Ce soutien immédiat ne se confond pas avec l'initiative fiscale propre au Mouvement Libéral. La première réduit la charge fiscale de 12 % ; la seconde entend réformer durablement la structure des barèmes vaudois. Elles répondent à deux échéances différentes, mais procèdent d'une même volonté : rendre du pouvoir d'achat aux ménages ainsi qu'à la classe moyenne et restaurer l'attractivité du canton.

Le Mouvement Libéral entend désormais poursuivre ce travail sur le terrain, au contact des Vaudoises et des Vaudois, des communes, des entreprises et des associations. Jaqueline Bottlang-Pittet a résumé cette méthode par trois exigences : le discernement face à la démagogie, la réforme face à l'immobilisme et la responsabilité face aux promesses sans financement.

Embargo jusqu'au 24 septembre à 11h00.

Contact presse :
Jaqueline Bottleng-Pittet, vice-présidente 079/503.43.64